

1c

**Sujet :** [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE STEP - LA COTE SAINT ANDRE  
**De :** "> raymond.jouvin (par Internet)" <raymond.jouvin@laposte.net>  
**Date :** 26/06/2018 19:34  
**Pour :** ddt-se-observations-ep-h8@isere.gouv.fr  
**Copie à :** Mairie de Balbins <communedebalbins@wanadoo.fr>

Bonjour,

Suite à la lecture du dossier d'enquête publique sur la réhabilitation de la STEP de la Côte Saint André et ne pouvant être présent aux horaires proposés pour rencontrer le commissaire enquêteur, je me permets de vous soumettre les remarques et interrogations suivantes :

1- Dans le rapport de l'hydrogéologue agréé, celui-ci regrette l'absence de proposition de réutilisation des eaux traitées pour l'irrigation agricole en les stockant dans des lagunages.

Pourquoi cette solution n'est-elle pas envisagée alors que l'irrigation est une pratique très utilisée dans la plaine de la Bièvre et qu'elle occasionne d'importants prélèvements d'eau dans la nappe ?

2- L'élaboration d'un plan d'épandage des boues traitées à la chaux est prévu en septembre 2018 d'après le dossier :

a- les 1300 ha estimés à terme seront-ils disponibles sur la plaine de la Bièvre où faudra-t-il envisager de grandes distances ?

b- un compostage sur place permettrait de réduire les volumes d'épandage et diminuer d'autant l'impact carbone liés aux transports des boues. Pourquoi cette solution n'est-elle pas envisagée ?

3- Aucune procédure d'entretien des bassins d'infiltration n'est précisée dans le dossier alors que ces dispositifs sont un point faible de la filière d'épuration, même si un dispositif de traitement spécifique permet de diminuer les fines des rejets .

4- Quelles garanties a-t-on que les ouvrages d'épuration pourront être adaptés et complétés efficacement en cas d'impact + important que prévu du fait de l'infiltration des eaux traitées dans la nappe ?

Je vous remercie de l'intérêt que vous donnerez à ces remarques et questions ainsi que pour les réponses que vous pourrez y apporter.

Cordialement.

Raymond JOUVIN